



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 197-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.315

Déposée le : 13.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Bern, PS) (porte-parole)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)
Flück (Interlaken, PLR)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)
Ryser (Seftigen, PVL)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Un plan directeur pour le chauffage à distance

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer un plan directeur pour l'extension significative du réseau de chauffage à distance renouvelable et de le présenter au Grand Conseil, ainsi que les modifications législatives nécessaires à cet effet.

Développement :

Une des mesures collectives envisageables pour abandonner les énergies fossiles au profit des énergies renouvelables est la promotion du chauffage à distance. Celui-ci constitue en effet une solution intéressante tant sur le plan énergétique qu'économique, car il permet de remplacer des énergies fossiles par des énergies indigènes ou par la récupération de chaleur. La chaleur à distance est vraiment prometteuse, surtout dans le canton de Berne qui possède d'importantes réserves de bois, mais ce potentiel est encore trop peu utilisé à ce jour. Dans la réponse à l'interpellation 253-2021 « Comment le canton de Berne peut-il mieux exploiter son potentiel dans le domaine de la chaleur à distance », le Conseil-exécutif indique qu'en 2019, le chauffage à distance ne couvrait qu'environ 2,1 % des besoins en énergie de l'ensemble des habitations du canton de Berne.

Les raisons de ce bas pourcentage sont multiples. Si le chauffage à distance est rentable à long terme, les investissements préalables sont élevés. Les communes et les entreprises du secteur énergétique craignent les coûts et ne développent le chauffage à distance que lentement. Le manque d'échanges d'information entre les communes et les autres parties prenantes, de même que le savoir-faire insuffisant et les obstacles juridiques freinent également le développement du chauffage à distance.

Il faut donc prendre les devants. Le canton de Berne pourrait soutenir les communes et les entreprises avec les crédits et garanties nécessaires, mettre en relation les différentes parties prenantes, diffuser et rendre accessibles les informations et éliminer les obstacles juridiques. Le Conseil-exécutif doit montrer dans un plan directeur comment il compte développer de manière conséquente le chauffage à distance dans le canton de Berne ces prochaines années. Il est chargé de déterminer des objectifs intermédiaires ambitieux, en collaboration avec les communes et les entreprises du secteur énergétique tout en respectant une exploitation forestière durable. Pour ce faire, il tire au clair le potentiel des parcelles pouvant être annexées au réseau de chauffage à distance renouvelable d'ici 2030, 2040 et 2050.

Destinataire

– Grand Conseil